# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015 5.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**PARCOURS A CIEL OUVERT**

**EDITION 2016**

**DEMANDE DE SUBVENTION**

**AUPRES DE LA REGION AU TITRE DU CDDRA**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**La commune reconduit sa biennale d’art actuel *A ciel ouvert* qui se tiendra du 4 juin au 4 septembre 2016 sur les berges du Renaison.

Cette manifestation culturelle réunit des axes multiples correspondant aux critères d’attribution de subventions par la Région au titre du CDDRA (Contrat développement durable de Rhône-Alpes), instruit par le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) "Roannais Pays de Rhône-Alpes" : rayonnement territorial large, encouragement de la créativité et du lien social.

A ce titre, il est envisagé de déposer une demande de subvention à hauteur de 4 000 €, soit 20 % appliqués aux cachets artistiques dans la limite d’un budget maximal de 20 000 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la demande de subvention présentée au PETR "Roannais Pays de Rhône-Alpes", pour un montant de 4 000 € ;
2. autorise le maire à signer tous les documents inhérents à cette demande.